

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la commune de Coutures (Bec-d'Ambès) qui sollicite l'organisation d'une instruction rapide des devoirs et des droits des citoyens aux habitants des campagnes, lors de la séance du 3 thermidor an II (21 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la commune de Coutures (Bec-d'Ambès) qui sollicite l'organisation d'une instruction rapide des devoirs et des droits des citoyens aux habitants des campagnes, lors de la séance du 3 thermidor an II (21 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 388;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24106_t1_0388_0000_5

Fichier pdf généré le 21/07/2021

cimenter par des lois sages, l'édifice de la liberté. Notre devoir est d'y obéir et de les faire exécuter; il ne sera pas enfreint : nous le jurons (1).

30

La commune de Coutures, district de la Réole, département du Bec-d'Ambès, félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et l'invite à jeter ses regards sur l'instruction des agriculteurs et des pâtres, qui jusqu'alors ont ignoré jusques à leurs droits politiques, effets malfaisans du despotisme.

Insertion par extrait au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (2).

[La commune de Coutures, département du Bec-d'Ambès, écrit à la Convention qu'elle atteint au plus haut degré de gloire; qu'elle a cimenté de son sang le bonheur des hommes libres. Vos hommages à l'Etre-suprême, dit cette commune, ont eu l'assentiment universel de vos concitoyens; la commune de Coutures vient à son tour bénir les amis du peuple et applaudir à ce dessein religieux. Notre confiance en votre sagesse est sans réserve : elle égale notre résolution à vous seconder de nos forces : les enfans du hameau saisiront tout le bien que le génie révolutionnaire saura leur inspirer.

Cette commune termine par solliciter l'organisation d'une instruction simple et rapide qui enseigneroit aux habitans des campagnes de tout âge leurs devoirs et leurs droits : cette précieuse institution, dit-elle, vous acquerroit un nouveau titre à notre reconnaissance (3)].

31

La société populaire du canton de Pierrefitte, département de l'Allier, félicite la Convention nationale sur le décret par lequel, en anéantissant l'athéisme et l'immortalité [sic], elle a déclaré que le peuple français reconnoît l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'ame, lui témoigne son indignation sur l'attentat dirigé contre Robespierre et Collot-d'Herbois, l'invite à rester à son poste, et lui envoie un procès-verbal contenant le récit de la fête qui a été célébrée dans cette commune le 20 prairial.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (4).

32

L'agent national près le district de Lesparre, département du Bec-d'Ambès, exprime la douleur et l'indignation de ses concitoyens à la nouvelle de l'attentat dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre; il invite la Convention à rester à son poste; il fait passer plusieurs exemplaires d'une adresse du conseil-général du district de Lesparre aux citoyens de son arrondissement pour leur dessiller les yeux sur les erreurs et les maux du fanatisme. Il envoie le tableau des adjudications et ventes de biens d'émigrés et prêtres déportés, dont la totalité, estimée est de 371,116 liv., a été vendue 767,098 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

33

L'administration régénérée du district de Mirande (2) félicite la Convention sur ses glorieux travaux, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

34

La société populaire de Sillé-la-Montagne (4), département de la Sarthe, envoie une adresse de félicitation et d'adhésion à tous les travaux de la Convention, et la remercie d'avoir envoyé Garnier (de Saintes) dans le département de la Sarthe, qui avoit besoin d'être éclairé. Elle annonce la joie avec laquelle a été reçue la nouvelle des victoires de nos armées.

Elle dit que le district de Sillé n'a encore vu naître dans son sein aucune espèce d'insurrection, et que les citoyens qui le composent maintiendront de tout leur pouvoir cette heureuse tranquillité.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (5).

35

Le citoyen Maldant, receveur de l'enregistrement en la commune de Decize-le Rocher, département de la Nièvre, adresse à la Convention nationale la somme de 25 liv. pour le se-

(1) *Bⁱⁿ*, 6 therm.

(2) *P.V.*, XLII, 89.

(3) *Bⁱⁿ*, 7 therm.

(4) *P.V.*, XLII, 90. *Bⁱⁿ*, 6 therm. (1^{er} suppl^t).

(1) *P.V.*, XLII, 90. *Bⁱⁿ*, 6 therm.; *M.U.*, XLII, 118.

(2) Gers.

(3) *P.V.*, XLII, 90.

(4) Ci-dev^t Sillé-le-Guillaume.

(5) *P.V.*, XLII, 90.